

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 594

10 mars 2008

SOMMAIRE

A&A Developments Holding S.A.	28507	GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag)	
A&A Developments Holding S.A.	28507	S.à r.l.	28486
Alpha-Oceane Investments S.A.	28486	GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l.	28494
Altawin S.A.	28480	GSMP V Offshore S.à r.l.	28484
Altawin S.à r.l.	28480	GSMP V Onshore S.à r.l.	28475
Anvil Properties S.à r.l.	28509	HAUSMAN et Co S.à.r.l.	28503
Armitage Luxembourg S. à r.l.	28511	HIB Invest S.A.	28501
AVINGUDA S.A., société de gestion de pa-		Hydrologic Systems Group S.A.	28479
trimoine familial	28486	Jumbo Business Group S.à.r.l.	28468
Babcock & Brown Retail Portfolio 1, S.à r.l.		Laboratoire Schaack S.à r.l.	28507
.....	28500	Lanai S.A.	28477
Bouwfonds European Real Estate Parking		Latis S.A. (Luxembourg Advisory Trust	
Fund Holding II S.à r.l.	28509	and International Services)	28500
Capfi Luxembourg S.A.	28507	Les Portes du Terroir S.à r.l.	28508
Carmel Capital IV Sàrl	28496	London & Paris Investments S.A.	28504
Cermides S.à r.l.	28510	McCain Assets Inc. Luxembourg Branch	
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	28508	28511
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	28511	M-I Finance Luxembourg Limited S.à r.l.	
Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l.		28512
.....	28467	Miramar Le Parc Immobilier S.A.	28510
Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.		Napoléon International S.A.	28508
.....	28467	Nettoservice S.A.	28496
Contact Invest S.A.	28467	New Aster S. à r.l.	28501
Corefield S.à.r.l.	28469	Ophrys Holding S.A.	28512
Direct Mezzanine 2006 Offshore S.à r.l. ..	28484	Pferdemarkt S.à r.l.	28469
Direct Mezzanine 2006 Onshore S.à r.l. ..	28475	Racing Experience S.à r.l.	28509
Divinum S.A.	28501	Red S.A.	28468
Dlux Holdco S.à r.l.	28508	REIT Immobilien S.A.	28477
Elliott Luxembourg S.à r.l.	28480	Restclair S.à r.l.	28510
Elliott Luxembourg S.à r.l.	28480	Safreb S.à r.l.	28496
Falene S.à r.l.	28510	Samtora (Luxembourg) S.à r.l.	28477
Flint Group Holdings S.à r.l.	28501	Scandolara Lussemburgo S.A.	28500
G.A.S. (Luxembourg) S.à r.l.	28469	SCD Balaton Holding S.A.	28468
GSMP 2006 Institutional Holdings (Brenn-		Structured Alternative Invest	28466
tag) S.à r.l.	28488	The European Fund For Southeast Europe	
GSMP 2006 Institutional Holdings S.à r.l.		S.A., SICAV-SIF	28509
.....	28490	TV Guide Europe	28512
GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l.	28492	Vescor Services S.A.	28485

Structured Alternative Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.395.

Im Jahre zweitausendacht, den ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

a.- Die Aktiengesellschaft CARL KLIEM S.A., mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon, (HR Luxemburg Nr. 10.821)

b.- Die Gesellschaft mit beschränkter HAFTUNG FIRST POLICY INVEST GmbH, eine Gesellschaft, mit Sitz in D-20146 Hamburg, Amelungstrasse

c.- Die Aktiengesellschaft SVF Service für VERMÖGENSPANUNG UND FINANZEN AG, eine Gesellschaft, mit Sitz in D-69214 Eppelheim, Rudolf-Wild Strasse 102,

alle drei hier vertreten durch Herrn Christian König, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privateschrift am 28. Januar 2008.

Welche nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparentinnen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilinhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STRUCTURED ALTERNATIVE INVEST mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2838 vom 7. Dezember 2007

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion Bunter Nummer 133.395.

Die Anteilinhaberinnen, handelnd wie eingangs erwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, ersuchen den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Anteilinhaberinnen beschliessen den Gesellschaftszweck abzuändern und somit Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist es als persönlich haftender Gesellschafter (associé commandité) und Geschäftsführer (gérant) der MAMM, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in der Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), sowie anderer Kommanditgesellschaften der selben Gruppe tätig zu werden.

Die Gesellschaft kann in dieser Funktion sämtliche Tätigkeiten ausführen, die im Zusammenhang mit der Verwaltung, der Geschäftsführung und der Vermarktung der Kommanditgesellschaften stehen. Die Gesellschaft kann im Namen und für Rechnung der SICAV-FIS Verträge abschließen, übertragbare Wertpapiere kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen; sie kann in eigenem Namen oder im Namen Dritter jedwede Eintragung und Übertragung in Aktionärsoder Schuldverschreibungsregister jeder Luxemburger oder ausländischen Gesellschaft durchführen und für Rechnung der Kommanditgesellschaft oder der Inhaber von Aktien der SICAV-FIS alle Rechte und Vorzugsrechte, insbesondere jedes mit den Vermögenswerten der Kommanditgesellschaften verbundene Stimmrecht, ausüben. Sie kann darüber hinaus neue Fondsprodukte, welche potentiell im Rahmen der SICAV-FIS (und ihrer Compartments) aufgelegt werden können, prüfen und betreuen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

Ferner kann die Gesellschaft Beteiligungen, in jeder Form, an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften halten, und sie kann auch jede andere Anlageform erwerben, sei es durch Kauf, Zeichnung oder jede andere Art und Weise, Wertpapiere übertragen, sei es durch Kauf, Tausch oder jede andere Form, und ihr Beteiligungsportfolio verwalten, kontrollieren und weiterentwickeln.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist bzw. an denen sie Beteiligungen erwägt, oder die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören, durch die Gewährung von Darlehen und/oder Garantien oder auf andere Weise Beistand leisten. Allgemein kann die Gesellschaft alle Handels-, Gewerbe- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. König, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008. Relation: LAC/2008/5017. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 12. Februar 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008024794/206/63.

(080024689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.445.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.702.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008025012/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09973. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Cogeco Cable Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.703.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008025016/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09986. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Contact Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 72.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONTACT INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025021/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06488. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

SCD Balaton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour SCD BALATON HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008025020/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02060. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Jumbo Business Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 44.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JUMBO BUSINESS GROUP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025023/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00699. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.308.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 novembre 2007 à 16.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Alexis De Bernardi, Madame Romaine Scheifer-Gillen et de Monsieur Georges Diederich et du Commissaire aux Comptes Monsieur Patrick Harion.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Jean Quintus, né le 2 novembre 1939 à Peppange (Luxembourg) et demeurant à 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette.

- Monsieur Joseph Winandy, né le 16 avril 1946 à Ettelbruck (Luxembourg) et demeurant à 92, rue de l'horizon, L-5960 Itzig

- COSAFIN S.A. Société Anonyme R.C.S. B 70.588, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au poste d'Administrateur,

- VO CONSULTING LUX S.A., Société Anonyme R.C.S. B 61.459, 8, rue Haute, L-4963 Clemency au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arriveront à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008025094/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

G.A.S. (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 109.698.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008025835/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03897. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Corefield S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.046.225,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008025833/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03975. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Pferdemarkt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.144.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEANERY ESTATES S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.680, having its registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Ms. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PFERDEMARKT S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence,

the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on October 1st, and ends on September 30th of the following year.

Art. 21. Each year on September 30th, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24 . All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each have been subscribed by DEANERY ESTATES S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on September 30th, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Max Galowich, jurist, born on July 30, 1965 in Luxembourg, residing professionally at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Steve Kieffer, chartered accountant, born on April 4, 1973 in Luxembourg, residing at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEANERY ESTATES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132680, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 janvier 2008.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PFERDEMARKT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

DEANERY ESTATES S.à.r.l., prénommée, a souscrit les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Max Galowich, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Steve Kieffer, expert-comptable, né le 4 avril 1973 à Luxembourg, demeurant au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2008. Relation: EAC/2008/1859. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur ff (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008025502/239/336.

(080025433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

**GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Direct Mezzanine 2006 Onshore S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.396.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

GS MEZZANINE PARTNERS V ONSHORE FUND, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4421932, acting through its general partner GS MEZZANINE PARTNERS V ONSHORE FUND, L.L.C., here represented by Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 116 396, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 13, 2006, published in the Mémorial C, number 1397 of July 20, 2006.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Resolution

The partner decides to amend the corporate name of the Company from DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE S.à r.l. into GSMP V ONSHORE S.à r.l. and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 2.** The denomination of the company is GSMP V ONSHORE S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS MEZZANINE PARTNERS V ONSHORE FUND, L.P., un partenariat à responsabilité limitée, constitué sous le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculé auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4421932, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS MEZZANINE PARTNERS V ONSHORE FUND, L.L.C. ici représenté par Mr Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 396, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1397 du 20 juillet 2006.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de modifier la dénomination sociale de la Société de DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE S.à r.l. en GSMP V ONSHORE S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est GSMP V ONSHORE S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2914. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025485/212/70.

(080025568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Samtora (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.257.

Constituée par-devant M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 15 juin 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1595 du 22 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAMTORA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025785/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03150. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

REIT Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.533.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 158 du 2 avril 1997, modifiée pour la dernière fois par-acte sous seing-privé en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n^o 138 du 25 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REIT IMMOBILIEN S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025786/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03141. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Lanai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.994.

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LANAI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1863 du 1^{er} septembre 2007 et les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2984 du 22 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Helmingier, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René Schlim, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Adoption d'une version anglaise des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivante:

Résolution

L'Assemblée décide d'adopter un version anglaise des statuts et décide qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Les statuts auront dans leur version anglaise la teneur suivante:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of LANAI S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The corporation may also acquire, operate and sell directly or indirectly any real estate property.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at one million eight hundred thousand euro (1,800,000.- EUR) represented by one hundred and eighty (180) shares without designation of a par.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends according to the dispositions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on second Tuesday of the month of February at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, M. Helminger, R. Schlim, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3299. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008025486/242/114.

(080025417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Hydrologic Systems Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.381.

—
Extrait du P. V. de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 janvier 2008

Le conseil décide de procéder au changement du siège social de l'actuel adresse 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008025773/1285/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Elliott Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.871.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglingster, en date du 20 avril 2005, acte publié au Mémorial C n^o 949 du 27 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 21 décembre 2007, acte en voie de publication au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELLIOTT LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025792/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03148. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Elliott Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.871.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglingster, en date du 20 avril 2005, acte publié au Mémorial C n^o 949 du 27 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 21 décembre 2007, acte en voie de publication au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELLIOTT LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025794/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03146. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Altawin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Altawin S.A.).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.528.

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALTAWIN S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, constituée par acte notarié en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1195 du 19 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 900 du 3 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Maître Sophie Laguesse, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Charles Monnier, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Monnier, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a demandé le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

- Modification des statuts pour transformer la Société en société à responsabilité limitée et adoption de nouveaux statuts tels qu'annexés aux procurations.

- confirmation des fonctions des membres du conseil d'administration qui formeront le conseil de gérance

- confirmation de la fonction du commissaire

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations délivrées par les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux est renseigné sur une liste de présence; cette liste de présence signée par le porteur de procuration des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée et décide par conséquent que les trente-deux mille huit cent vingt-sept (32.827) actions actuellement en circulation, et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux millions huit cent vingt-sept mille Euros (32.827.000,- EUR), seront désormais des parts sociales.

Toutes les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Yves Prussen, avocat, né le 26 février 1947 à Ettelbruck, avec adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, une part sociales 1

- La société FAVORIM N.V., société de droit des Antilles néerlandaises, ayant son siège social au 15, Pietermaai, Curaçao, Antilles Néerlandaises, trente-deux mille huit cent vingt-six parts sociales 32.826

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant et de leur donner désormais la teneur suivante:

«STATUTS

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALTAWIN S.à r.l.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bonds de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La Société peut également détenir des parts sociales dans des sociétés de personnes.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de la gérance. Il peut être créé, par simple décision de la gérance, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Parts sociales. Le capital de la Société est fixé à trente-deux millions huit cent vingt-sept mille Euros (32.827.000,- EUR) divisé en trente-deux mille huit cent vingt-sept (32.827) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) par part sociale.

Tout ou partie des parts sociales ne peuvent être transférées entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement requis par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Un transfert de parts sociales peut être effectué par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Un transfert de parts sociales est seulement opposable à la Société ou au tiers suite à la notification à la Société ou par acceptation notariée conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications de statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des associés - Généralités. Dans la mesure permise par la loi, des décisions des associés peuvent être valablement prises sans réunion par un écrit signé par tous les associés. Pareille approbation peut résulter d'un document unique ou de plusieurs documents séparés.

Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'ensemble des associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocations prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des associés de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque part sociale a droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée des associés en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des associés dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation dans les six mois de l'année sociale.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

L'assemblée annuelle n'a pas besoin d'être tenue si les associés prennent des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour par voie circulaire.

Art. 9. Gérance. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants formeront un conseil de gérance, dont un ou plusieurs gérants seront désignés par l'assemblée des associés comme «gérant A» et un ou plusieurs gérants seront désignés comme «gérant B».

Les gérants seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant lors de l'assemblée annuelle pour un maximum de six ans et seront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les gérants restants pourront élire à la majorité des voix un gérant pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des associés.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que les assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance désignera à la majorité un président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue, pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra agir lors de toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) ce gérant devra informer le conseil de gérance son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant à la prochaine assemblée des associés.

Un gérant peut assister et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par un autre équipement de télécommunication permettant à toutes les personnes participantes à la réunion d'entendre et de parler aux autres personnes.

Les gérants agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

Si les gérants constituent un conseil, la gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à chacun des membres du conseil de gérance qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil de gérance. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être gérants, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants dont l'un doit être un gérant A et l'autre un gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être associé. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil de gérance en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des associés.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des associés soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de démettre tous les membres actuels du conseil d'administration ainsi que le commissaire de leur fonction avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée un conseil de gérance composé comme suit:

Gérants A:

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Gérants B:

- Monsieur Adrie Beerepoot, expert-comptable, demeurant à Kerkbuurt 62, 1608 EN Wijdenes, Pays-Bas,
- Monsieur Arno Schleich, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 4, rue de la Montagne.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE GLACIS, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, Luxembourg, comme commissaire pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Laguesse, C. Monnier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2007. Relation: EAC/2007/13059. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008025487/239/207.

(080025524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

**GSMP V Offshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Direct Mezzanine 2006 Offshore S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.400.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

GS MEZZANINE PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number MC-21442, acting through its general partner GS MEZZANINE PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.L.C., here represented by Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 116 400, incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 13, 2006, published in the Mémorial C, number 1405 of July 21 2006.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Resolution

The partner decides to amend the corporate name of the Company from DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE S.à r.l. into GSMP V OFFSHORE S.à r.l. and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 2.** The denomination of the company is GSMP V OFFSHORE S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS MEZZANINE PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., un partenariat exempt à responsabilité limitée, constitué sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, immatriculé auprès du Registre des Partenariats Exempts à Responsabilité Limitée des Iles Cayman, sous le numéro MC-21442, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS MEZZANINE PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.L.C. ici représenté par Mr Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.400, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, numéro 1405 du 21 juillet 2006.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé décide de modifier la dénomination sociale de la Société de DIRECT MEZZANINE 2006 OFFSHORE S.à r.l. en GSMP V OFFSHORE S.à r.l. et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est GSMP V OFFSHORE S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, LAC / 2008 / 2912. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025484/212/70.

(080025571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Vescor Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025806/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00726. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080025086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Alpha-Oceane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.589.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2003, acte publié au Mémorial C n^o 629 du 10 juin 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juillet 2004, acte publié au Mémorial C n^o 1000 du 7 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALPHA-OCEANE INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025788/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03142. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080025041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

AVINGUDA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.081.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n^o 136 du 3 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 octobre 2007, acte publié au Mémorial C n^o 2791 du 29 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVINGUDA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025789/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03145. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080025040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

GSMP 2006 Onshore Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.980.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 134.090, here represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder of GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on December 3, 2007, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies including its own parent company or any company holding shares in the Company directly or indirectly via other companies established in Luxembourg or in foreign jurisdictions. The company may borrow in any form, including by way of issuance of loan notes, debt or hybrid securities but may not make any public offerings of securities of any kind.

In general, it may carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose as described above.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.090, ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, et sera jointe au présent acte, pour être déposée en même temps.

Laquelle comparante est l'unique associé de GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2007, pas encore publié dans le Mémorial C.

Telle personne comparissant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, y compris à sa propre société mère ou à n'importe quelle société détenant des parts dans la Société directement ou indirectement via d'autres sociétés établies au Luxembourg ou dans des juridictions étrangères. La société peut emprunter sous toutes les formes, y compris au moyen de l'émission de notes, dettes ou instruments hybrides, mais non au moyen d'offres publiques d'instruments sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet tel que décrit ci-dessus.»

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2310. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur F. Sandt (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025483/212/97.

(080025585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

GSMP 2006 Institutional Holdings (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.978.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 134.089, here represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder of GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on December 3, 2007, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies including its own parent company or any company holding shares in the Company directly or indirectly via other companies established in Luxembourg or in foreign jurisdictions. The company may borrow in any form, including by way of issuance of loan notes, debt or hybrid securities but may not make any public offerings of securities of any kind.

In general, it may carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose as described above.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.089, ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, et sera jointe au présent acte, pour être déposée en même temps.

Laquelle comparante est l'unique associé de GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 décembre, 2007, pas encore publié dans le Mémorial C.

Telle personne comparaisant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, y compris à sa propre société mère ou à n'importe quelle société détenant des parts dans la Société directement ou indirectement via d'autres sociétés établies au Luxembourg ou dans des juridictions étrangères. La société

peut emprunter sous toutes les formes, y compris au moyen de l'émission de notes, dettes ou instruments hybrides, mais non au moyen d'offres publiques d'instruments sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet tel que décrit ci-dessus.»

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2312. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur F. Sandt (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025482/212/97.

(080025574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

GSMP 2006 Institutional Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.089.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS INTERNATIONAL, LTD., a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-198669, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder of GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 134.089, incorporated by deed of the undersigned notary on November 22, 2007, published in the Mémorial C, number 17 of January 4, 2008.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of

any kind issued or to be issued by GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies including its own parent company or any company holding shares in the Company directly or indirectly via other companies established in Luxembourg or in foreign jurisdictions. The company may borrow in any form, including by way of issuance of loan notes, debt or hybrid securities but may not make any public offerings of securities of any kind.

In general, it may carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose as described above.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS INTERNATIONAL, LTD., une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du «Registrar of Companies of the Cayman Islands» sous le numéro d'immatriculation MC-198669, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, et sera jointe au présent acte, pour être déposée en même temps.

Laquelle comparante est l'unique associé de GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.089, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 17 du 4 janvier 2008.

Telle personne comparaisant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'Article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces émis ou à émettre par GSMP 2006 INSTITUTIONAL HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, y compris à sa propre société mère ou à n'importe quelle société détenant des parts dans la Société directement ou indirectement via d'autres sociétés établies au Luxembourg ou dans des juridictions étrangères. La société peut emprunter sous toutes les formes, y compris au moyen de l'émission de notes, dettes ou instruments hybrides, mais non au moyen d'offres publiques d'instruments sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet tel que décrit ci-dessus.»

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2309. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur F. Sandt (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025481/212/104.

(080025843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

GSMP 2006 Offshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.091.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, LTD., a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-198667, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder of GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 134.091, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 22, 2007, published in the Mémorial C, number 16 of January 4, 2008.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued or to be issued by GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies including its own parent company or any company holding shares in the Company directly or indirectly via other companies established in Luxembourg or in foreign jurisdictions. The company may borrow in any form, including by way of issuance of loan notes, debt or hybrid securities but may not make any public offerings of securities of any kind.

In general, it may carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose as described above.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, LTD., une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du «Registrar of Companies of the Cayman Islands» sous le numéro d'immatriculation MC-198667, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, et sera jointe au présent acte, pour être déposée en même temps.

Laquelle comparante est l'unique associé de GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.091, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 16 du 4 janvier 2008.

Telle personne comparaisant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces émis ou à émettre par GSMP 2006 OFFSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, y compris à sa propre société mère ou à n'importe quelle société détenant des parts dans la Société directement ou indirectement via d'autres sociétés établies au Luxembourg ou dans des juridictions étrangères. La société peut emprunter sous toutes les formes, y compris au moyen de l'émission de notes, dettes ou instruments hybrides, mais non au moyen d'offres publiques d'instruments sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet tel que décrit ci-dessus.»

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, LAC/2008/2308. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur F. Sandt (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025480/212/103.

(080025855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

GSMP 2006 Onshore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.090.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, LTD., a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-198666, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder of GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 134.090, incorporated by deed of the undersigned notary on November 22, 2007, published in the Mémorial C, number 16 of January 4, 2008.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.
2. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to limit the purpose of the Company pursuant to Clause 7.4 of the Indenture dated December 14, 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued or to be issued by GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies including its own parent company or any company holding shares in the Company directly or indirectly via other companies established in Luxembourg or in foreign jurisdictions. The company may borrow in any form, including by way of issuance of loan notes, debt or hybrid securities but may not make any public offerings of securities of any kind.

In general, it may carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose as described above.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS INTERNATIONAL, LTD, une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du «Registrar of Companies of the Cayman Islands» sous le numéro d'immatriculation MC-198666, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par M^e Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, et sera jointe au présent acte, pour être déposée en même temps.

Laquelle comparante est l'unique associé de GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.090, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 novembre, 2007, publié au Mémorial C, numéro 16 du 4 janvier 2008.

Telle personne comparaisant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Décision de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de limiter l'objet social de la Société conformément à la Clause 7.4 de l'«Indenture» daté du 14 décembre 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces émis ou à émettre par GSMP 2006 ONSHORE HOLDINGS (BRENNTAG) S.à r.l., la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées, y compris à sa propre société mère ou à n'importe quelle société détenant des parts dans la Société directement ou indirectement via d'autres sociétés établies au Luxembourg ou dans des juridictions étrangères. La société peut emprunter sous toutes les formes, y compris au moyen de l'émission de notes, dettes ou instruments hybrides, mais non au moyen d'offres publiques d'instruments sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet tel que décrit ci-dessus.»

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008. LAC/2008/2307. - Reçu 12 euros.

pr. Le Receveur Francis Sandt (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025479/212/103.

(080025866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Nettoservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 11.739.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025809/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03621. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Safreb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 117.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025808/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00725. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.681.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.152.

In the year Two Thousand and Seven, on the Eleventh day of December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg,

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the «General Meeting») of CARMEL CAPITAL IV Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 120.152, incorporated by deed of the undersigned notary, on 11 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2173 of 21 November 2006, page 104 292 (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of undersigned notary on 12 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1785 of 23 August 2007, page 85 669.

The General Meeting was opened by Ms. Catherine Messang, attorney-at-law, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Ms. Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Ms. Catherine Messang, attorney-at-law, residing in Luxembourg (the «Bureau»).

The Bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Two Million Three Hundred and Forty Eight Thousand Three Hundred US Dollars (USD 2,348,300) so as to bring it from its current amount of Two Million Three Hundred and Thirty Three Thousand One Hundred US Dollars (USD 2,333,100) to Four Million Six Hundred and Eighty One Thousand Four Hundred US Dollars (USD 4,681,400) by the issuance of 23,483 (Twenty Three Thousand Four Hundred and Eighty Three) new shares, all shares having a par value of One Hundred US Dollars (USD 100);

(b) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by contribution in cash by the following subscribers in the following proportion and amounts:

Subscribers	Subscribed Shares	Nominal Value in USD	Total Subscription Price in USD
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED acting as General Partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P.	14,735	100	1,473,500
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED acting as General Partner to TFCP III CO-INVESTMENT L.P.	8,455	100	845,500
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED	293	100	29,300
Total	23,483	100	2,348,300

(c) Subsequent amendment of Article 6.1 of the articles of association of the Company;

(d) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of Two Million Three Hundred and Forty Eight Thousand Three Hundred US Dollars (USD 2,348,300) so as to bring it from its current amount of Two Million Three Hundred and Thirty Three Thousand One Hundred US Dollars (USD 2,333,100) to Four Million Six Hundred and Eighty One Thousand Four Hundred US Dollars (USD 4,681,400) by the issuance of Twenty Three Thousand Four Hundred and Eighty Three (23,483) new shares, all shares having a par value of One Hundred US Dollars (USD 100).

Subscription - Payment

Thereupon, the General Meeting resolves to approve the subscription of the newly issued shares by the following companies in the following amounts and proportions:

Terra FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P., having its offices at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, hereby represented by Ms. Catherine Messang by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2007 declares to subscribe to Fourteen Thousand Seven Hundred and Thirty Five (14,735) newly issued shares and to pay them fully by contribution in cash of an amount of One Million Four Hundred and Seventy Three Thousand Five Hundred US Dollars (USD 1,473,500);

TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III CO-INVESTMENT L.P., having its offices at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, hereby represented by Ms. Catherine Messang by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2007 declares to subscribe to Eight Thousand Four Hundred and Fifty Five (8,455) newly issued shares and to pay them fully by contribution in cash of an amount of Eight Hundred and Forty Five Thousand Five Hundred US Dollars (USD 845,500); and

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, hereby represented by Ms. Catherine Messang by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2007 declares to subscribe to Two Hundred and Ninety Three (293) newly issued shares and to pay them fully by contribution in cash of an amount of Twenty Nine Thousand Three Hundred US Dollars (USD 29,300).

The amount of Two Million Three Hundred and Forty Eight Thousand Three Hundred US Dollars (USD 2,348,300) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by means of a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the General Meeting resolves to amend Article 6.1, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at Four Million Six Hundred and Eighty One Thousand Four Hundred US Dollars (USD 4,681,400) represented by Forty Six Thousand Eight Hundred and Fourteen (46,814) shares (parts sociales) of One Hundred US Dollars (USD 100) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the General Meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 18,700.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société à responsabilité limitée, CARMEL CAPITAL IV Sàrl, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.152, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2173 du 21 novembre 2006 page 104 292 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés conformément à un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 août 2007, sous numéro 1785, page 85 669.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Petra Mala, juriste, demeurant à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

(a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent US dollars (USD 2.348.300) en vue de porter son montant actuel de deux millions trois cent trente-trois mille cent US dollars (USD 2.333.100) à quatre millions six cent quatre-vingt et un mille quatre cent US dollars (USD 4.681.400) par l'émission de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (23.483) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100);

(b) Souscription et libération à la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises par apport en numéraire par les souscripteurs suivantes et dans les proportions et montants suivants:

Souscripteurs	Parts sociales souscrites	Valeur nominale en USD	Prix total de souscription en USD
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED agissant en qualité de General Partner de TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P	14.735	100	1.473.500
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED agissant en qualité de General Partner de TFCP III CO-INVESTMENT L.P.	8.455	100	845.500
TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED	293	100	29.300
Total	23.483	100	2.348.300

(c) Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société;

(d) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que la présente Assemblée Générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent US dollars (USD 2.348.300) en vue de porter son montant actuel de deux millions trois cent trente-trois mille cent US dollars (USD 2.333.100) à quatre millions six cent quatre-vingt et un mille quatre cent US dollars (USD 4.681.400) par l'émission de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (23.483) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100).

Souscription - Libération

Sur ce, l'Assemblée Générale décide d'approuver la souscription des nouvelles parts sociales émises par des sociétés suivantes dans les montants et proportions ci-dessous:

TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par son General Partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, une société enregistrée au Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, ici représentée par Mlle Catherine Messang en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2007, déclare souscrire aux quatorze mille sept cent trente-cinq (14.735) nouvelles parts sociales émises et de les libérer intégralement par un apport en espèce d'un million quatre cent soixante-treize mille cinq cent US dollars (USD 1.473.500);

TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III CO-INVESTMENT L.P., ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par son General Partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, une société enregistrée au Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, ici représentée par Mlle Catherine Messang en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2007, déclare souscrire aux huit mille quatre cent cinquante-cinq (8.455) nouvelles parts sociales émises et de les libérer intégralement par un apport en espèce de huit cent quarante-cinq mille cinq cent US dollars (USD 845.500); et

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, une société enregistrée au Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, ici représentée par Mlle Catherine Messang en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2007, déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-treize (293) nouvelles parts sociales émises et de les libérer intégralement par un apport en espèce de vingt-neuf mille trois cent US dollars (USD 29.300).

Le montant de deux millions trois cent quarante-huit mille trois cent US dollars (USD 2.348.300) est dès à présent à la disposition de la Société dont preuve a été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à Quatre Millions Six Cent Quatre-Vingt et Un Mille Quatre Cent US Dollars (USD 4.681.400) représenté par Quarante-Six Mille Huit Cent Quatorze (46,814) parts sociales d'une valeur nominale de Cent US Dollars (USD 100), toutes complètement souscrites et entièrement libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 18.700,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Messang, P. Mala, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. LAC/2007/42231. — Reçu 16.005,32 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008025471/208/197.

(080025227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Latis S.A. (Luxembourg Advisory Trust and International Services), Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 131.666.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008025783/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00003. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080025045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Scandolara Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.818.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 août 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1979 du 21 octobre 2006, dernière modification des statuts par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 715 du 26 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025800/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03155. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080025035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Babcock & Brown Retail Portfolio 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.540.

Extrait suite au changement de gérant

Par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2007, les associés ont décidé:

- d'accepter la démission de Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australie) domicilié au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

M. Dunstan

Manager

Référence de publication: 2008025380/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN02969. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080024953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

HIB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 104.505.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIB INVEST S.A.

C. Blondeau / R. Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008025778/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03943. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Divinum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 16, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.126.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, abrégés conformément à l'article 215 LCSC, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour DIVINUM S.A.

B. Grafe

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025776/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03962. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

**Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New Aster S. à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.222.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before Maître Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NEW ASTER S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 124.222, incorporated by deed enacted on October 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 630, of April 17, 2007 and whose Articles of Association have been amended by deed of November 10, 2006 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1390 of July 7, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the four hundred twenty eight thousand seven hundred forty seven Ordinary Shares, each of them of EUR 25 (twenty-five euros), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the corporate name, to be changed into FLINT GROUP HOLDINGS S.à r.l.

2.- Amendment of Article 1 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the corporate name, from NEW ASTER S.à r.l. into FLINT GROUP HOLDINGS S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article one of the Articles of Incorporation, to read as follows:

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company under the name FLINT GROUP HOLDINGS S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée NEW ASTER S.à r.l., ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.222, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 630 du 17 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 10 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1390 du 7 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre cent vingt huit mille sept cent quarante sept parts sociales ordinaires, de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en FLINT GROUP HOLDINGS S.à r.l.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de NEW ASTER S.à r.l. en FLINT GROUP HOLDINGS S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FLINT GROUP HOLDINGS S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation LAC/2008/4792. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008025473/211/90.

(080025777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

HAUSMAN et Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.684.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

I.

La société anonyme DENARE S.A. (Matricule 1985 40 05 149), avec siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1980, publié au Mémorial C, Numéro 275 du 28 novembre 1980, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 17.841, représentée par deux membres du conseil d'administration, à savoir:

1. Monsieur Paul Lux, demeurant à Strassen;

2. Madame Jacqueline Heynen, demeurant à Strassen

ici représentés par Monsieur André Sassel, administrateur de société, demeurant à Wilwerwiltz, en vertu d'une procuration sous seings privés du 28 janvier 2008,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle société a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à:

1. Monsieur Raymond Hausman, commerçant, né à Stembert (Belgique) le 30 juin 1945, demeurant à MC-98000 Monte-Carlo, 8, avenue des Ligures,

deux cent quarante-neuf (249) parts sociales de la société à responsabilité limitée HAUSMAN ET CO S.à r.l., avec siège social à L-9233 Diekirch, 55, avenue de la Gare, constituée par acte du notaire René Frank, alors de résidence à Ettelbruck en date du 18 avril 1974, publié au Memorial C, numéro 124 du 21 juin 1974,

pour le prix de six mille deux cent vingt-cinq (6.225) euros;

2. Monsieur Camille Graas, commerçant, né à Roullingen le 17 juin 1958, demeurant à L-7333 Steinsel, 38, rue des Prêts,

cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société HAUSMAN ET CO S.à r.l., prénommée,

pour le prix de trois mille cent vingt-cinq (3.125) euros;

3. Monsieur Alain Hausman, commerçant, né à Malmedy (Belgique) le 15 octobre 1972, demeurant à B-6700 Toernich (Belgique), 41, A Kreides,

cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société HAUSMAN ET CO S.à r.l. pour le prix de trois mille cent vingt-cinq (3.125) euros;

II.

Monsieur Mathias Kohl, retraité, demeurant à L-6184 Gonderange, 2, Cité Wangert,

ici représenté par Monsieur André Sassel, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seings privés du 28 janvier 2008, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

lequel a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Raymond Hausman, préqualifié,

une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée HAUSMAN ET CO S.à r.l., pour le prix de vingt-cinq (25) euros.

Tous les prix de cession ont été payés avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Messieurs Raymond Hausman, Camille Graas et Alain Hausman seront propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société HAUSMAN ET CO S.à r.l.

A la suite de ces cessions, les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire requièrent le notaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25) euros chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Monsieur Raymond Hausman, prénommé, deux cent quarante-neuf parts sociales	250
2. Monsieur Camille Graas, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
3. Monsieur Alain Hausman, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million (1.000.000) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) euros à un million douze mille cinq cents (1.012.500) euros par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq (25) euros à deux mille vingt-cinq (2.025) euros par part sociale.

Le montant de un million (1.000.000) euros a été entièrement libéré par incorporation de résultats reportés, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 31 décembre 2007, lequel bilan, certifié par les associés, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, les associés décident de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cents (1.012.500) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales de deux mille vingt-cinq (2.025) euros chacune, entièrement libéré.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Sassel, R. Hausman, A. Hausman, C. Graas, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2008, Relation: DIE/2008/1078. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Diekirch, le 12 février 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008025366/234/84.

(080024732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

London & Paris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.034.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the sole shareholder of London & Paris Investments S.A. (the «Company»), a public limited company («société anonyme»), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 10 July 2000, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 903 of 21 December 2000. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 25 January 2002, published in the Mémorial number 791 of May 24, 2002.

The meeting was opened by Ms Annick Braquet, private employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Ms Solange Wolter, private employee, private employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Raffaella Quarato, private employee, residing professionally at 30, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. The name of the shareholder present at the meeting or duly represented by proxy, the proxyholder of the shareholder represented, as well as the number of shares held by the shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholder present, the proxyholder of the shareholder represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum required by law in respect of the items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on such items have to be passed by the affirmative vote of at least two-thirds of the votes cast at the meeting.

IV. Pursuant to the attendance list of the Company, the shareholder holding 52.797 shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares of the Company, are present or represented.

V. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

VI. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator EUROTIME S.A., having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 56.177.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may in particular accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may also, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the person appearing, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the persons appearing, in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme LONDON & PARIS INVESTMENTS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 10 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 903 du 21 Décembre 2000 (le «Mémorial»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2002, publié au Mémorial numéro 791 du 24 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Raffaella Quarato, employée privée, demeurant professionnellement au 30, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que le nom de l'actionnaire présent ou représenté à l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire.

III. Que le quorum requis par la loi en vertu des points portés à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et les résolutions sur ces points doivent être approuvées par le vote positif d'au moins deux-tiers des votes émis à l'assemblée.

IV. Que conformément à la liste de présence de la Société, l'actionnaire unique représentant 52.797 actions, c'est à dire cent pour cent des actions émises, sont présents ou représentés.

V. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

VI. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur EUROTIME S.A., ayant siège sociale au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 56.177.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut, en particulier, accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, R. Quarato, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2682. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008025365/242/133.

(080024896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Capfi Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 8.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour CAPFI LUXEMBOURG S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

M. Wagner / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008025017/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02059. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.331.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025024/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02410. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Laboratoire Schaack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, Op Raechels.

R.C.S. Luxembourg B 90.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABORATOIRE SCHAACK S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025025/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00705. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.331.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025027/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02411. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080023898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Les Portes du Terroir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 37.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PORTES DU TERROIR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025028/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00708. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Napoléon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 33.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAPOLEON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025030/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00712. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 49.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

Le bilan au ... a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008025054/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00687. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008025031/239/12.

(080024269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Racing Experience S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 49, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 78.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RACING EXPERIENCE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025032/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00717. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

**The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50561 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008025039/211/12.

(080024075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.665.

Le siège social correct du gérant unique BOUWFONDS INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. est la suivante: 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008025082/805/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Anvil Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 127.579.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50385 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008025041/211/11.

(080024071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Cermides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.162.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008025051/5770/12.

(080024387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Restclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 69.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESTCLAIR S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008025052/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00721. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Miramar Le Parc Immobilier S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 98.784.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à 15.00 le 26 novembre 2007 à Luxembourg

L'Assemblée Générale des Actionnaires a unanimement décidé d'approuver la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Fons Mangan, domicilié professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
L. Jacques
Administrateur

Référence de publication: 2008025356/4933/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Falene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.750.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008025053/5770/12.

(080024379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.832.100,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008025056/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00691. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 3.517.815.475,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

Le bilan au ... a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008025057/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00692. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

McCain Assets Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 131.969.

Extrait de résolution et décision prises par les associés pour des changements au conseil d'administration de la succursale à Luxembourg

Il a été décidé:

- 1) de nommer le nouveau représentant permanent et directeur pour la Succursale à compter du 1^{er} janvier 2008
- Monsieur J. David O'Brien, né le 2 juillet 1950 à New Brunswick, Canada, demeurant au 134, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg
- 2) d'accepter la démission du représentant permanent:
- Monsieur Kuy Ly Ang, né le 16 février 1967 à Phnom Penh au Cambodge, demeurant au 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2008.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025058/2270/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2008.

M-I Finance Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 320.600.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.867.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008025059/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06967. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

Ophrys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008025061/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02855. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080024799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.

TV Guide Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 97.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 4 février 2008.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008025294/241/13.

(080024851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2008.
